



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 30 novembre à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 23 novembre 2018, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ENERGIE, sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, première vice-Présidente avant l'arrivée de M. Jacques LELANDAIS, Président, lors de la présentation des actualités.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUT et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : MM. Christian GABRIEL, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical

Pouvoirs : néant.

Etaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Nathalie NIGAIZE, responsable des assemblées et Mme Sylvie DURAND, Directrice du Département Concessions pour la partie relevant du contrat de concession d'électricité.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

M. le Président, ayant une contrainte en tout début de séance, a laissé le soin à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente de présider la séance en son absence.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres ; le quorum est donc de 13. Mme Catherine GOURNEY-LECONTE constatant la présence de 21 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR, CONFORME A LA CONVOCATION :

I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2018
2. Compte-rendu des délégations
3. Marchés Publics
4. Retrait/Adhésion et Transferts de compétences
5. Actualités
6. Échéancier

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE

7. Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
8. Déploiement des bornes de recharge
9. Compétence « Energies Renouvelables »
10. Etudes Energétiques - Aides financières - CdC Cingal-Suisse Normande

ADMINISTRATION-FINANCES

11. Durée d'amortissement des infrastructures « ENR » et « MD »
12. Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2019
13. Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours
14. Convention de mandat

CONCESSIONS GAZ

15. Bilan de contrôle 2017 sur les données 2016 - GRDF

TRAVAUX

16. Programmes de travaux 2018
17. Programmes de travaux 2019
18. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO)
19. Etats contradictoires de remise de biens

SOLIDARITE

20. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

21. Aides au développement du réseau électrique

III. DOSSIERS

22. Avenant n° 1 au contrat de concession d'électricité et conventions
23. Petit cycle de l'eau

I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2018

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2018, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Mme la 1^{ère} vice-Présidente rend compte des délégations que le Président a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical du 19 octobre 2018. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (**annexe 1**).

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces nouvelles dépenses.

3) MARCHES PUBLICS

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE présente les consultations en cours et à venir, à savoir :

○ Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information et d'Aide à la Décision – SIAD	Dialogue compétitif
Maintenance des installations thermiques et plomberie du SDEC ÉNERGIE	MAPA < 25 000 €
Fourniture d'armoires d'éclairage public 2019 – 2 lots	Appel d'offres + procédure concurrentielle avec négociation
Eclairage public : fourniture de contrôleurs et nœuds communicants	MAPA > 50 000 €
Acquisition de 2 véhicules électriques, avec batterie	MAPA < 50 000 €

○ Consultations à venir

Objet	Type de procédure
Conception et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle Marcel RESTOUT et de l'accueil du SDEC ÉNERGIE	MAPA < 25 000 €
Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel	MAPA > 50 000 €
Fourniture de panneaux à messages variables	
Réalisation de 4 installations photovoltaïques (Lot 1 : Brémoy et Livarot-Pays-d'Auge – Lot 2 : Douvres-la-Délivrande)	
Maintenance des installations photovoltaïques	MAPA < 50 000 €

Le Bureau Syndical prend acte des consultations en cours et valide les consultations à venir.

○ Résultats de consultations

Mme la 1^{ère} vice-Présidente présente le résultat de la consultation lancée pour les marchés subséquents n°4, pour la fourniture de transformateurs et postes de transformation, suivants :

Type de procédure	Lot		Attributaire
Appel d'offres	LOT 1	Postes de transformation de type PSSA et PSSB équipés de transformateurs TPC de puissances 100, 160 et 250 KVA	TRANSFIX
	LOT 2	Transformateurs HTA/BT de type H59 pour cabines préfabriquées. Puissance de 100 à 1000 KVA. Fusibles ou non fusibles.	TRANSFIX
	LOT 3	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 Puissance de 100 à 160 KVa	France TRANSFO REMATELEC
	LOT 4	Postes de transformation à pertes réduites TPC de type PRCS. Puissance de 100 et 160 KVA	TRANSFIX
	LOT 5	Armoires de coupure HTA de type ACM, AC3M, ACMD	ORMAZABAL
	LOT 6	Enveloppe de Postes de transformations de type PUC non équipés de transformateurs	EPSYS
	LOT 7	Enveloppe de Postes de transformations de type PAC non équipés de transformateurs	EPSYS

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à leur exécution.

o Reconductions de marchés

➤ Travaux de raccordement et de renforcement lié à extension

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Lot 1 - "Bessin-Bocage"	TEIM	12	11/02/2016	10/02/2020	3
Lot 2 - "Caen & ses env. - SN & Pays de F."	RESEAUX ENVIRONNEMENT/SPIE				
Lot 3 - "Pays d'Auge Nord et Sud"	SAG VIGILEC				

➤ Autres marchés

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
Maintenance de matériels de télé-surveillance des carrefours à feux	GERTRUDE SAEM	12	16/02/2017	15/02/2020	2

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces reconductions de marchés.

o Sous traitances

Dans le cadre des marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux ci-après, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes, pour l'année 2018 :

Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1 - Travaux aériens "Calvados Ouest"	STURNO TEIM	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST	Réfection de chaussées	30 000,00 €
Lot 4 - Travaux souterrains "Bayeux Intercom"				30 000,00 €
Lot 8 - Travaux souterrains "CC Pré-Bocage Intercom"				30 000,00 €
Lot 9 - Travaux souterrains "CC Intercom de la Vire au Noireau"				30 000,00 €
Lot 14 - Travaux souterrains "CC Pays de Falaise"	SORAPEL SATO	EIFFAGE ROUTE IDF CENTRE OUEST	Réfection de chaussées	50 000,00 €
Lot 14 - Travaux souterrains "CC Pays de Falaise"		VERRIER Daniel	Travaux de terrassement	45 000,00 €
Lot 14 - Travaux souterrains "CC Pays de Falaise"		GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés	20 000,00 €
Lot 13 - Travaux souterrains "CC Val ès Dunes"	SAG VIGILEC	SARL TOPO ETUDES	Réalisation d'études d'exécution, recollement des ouvrages construits	12 500,00 €
Lot 18 - Travaux souterrains "CA Lisieux Normandie"				12 500,00 €
Lot2 - Travaux aériens "Calvados Est"				12 500,00 €
Lot 2 - Travaux aériens "Calvados Est"		EIFFAGE ROUTE OUEST	Réfection de chaussées	40 000,00 €
Lot 13 - Travaux souterrains "CC Val ès Dunes"				40 000,00 €
Lot 18 - Travaux souterrains "CA Lisieux Normandie"				40 000,00 €

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces sous-traitances.

○ Avenant à marché

Marché 2018004100 – Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Cet accord-cadre à bons de commandes, notifié à la société SODETREL le 12 octobre 2018, suite à une procédure d'appel d'offres et une procédure concurrentielle avec négociation, a pour objet l'exploitation du service public de recharge MobiSDEC auprès des usagers.

Au 1^{er} janvier 2019, la société SODETREL changera de dénomination sociale pour devenir IZIVIA.

Le syndicat propose donc d'acter ce changement par l'intermédiaire d'un avenant.

Il est à noter que le changement de dénomination sociale n'entraîne aucune conséquence sur les conditions financières du marché.

Le Bureau Syndical prend acte de cet avenant à venir.

4) RETRAIT/ADHESION ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

✓ Retrait et adhésion au SDEC ÉNERGIE

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE rappelle que le Comité Syndical du 20 septembre dernier a délibéré en faveur du retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE et de l'adhésion au Syndicat de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-18 et L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une notification a été adressée le 21 septembre 2018 à chacun des membres du syndicat, pour les inviter à délibérer pour accepter ou non ce retrait et cette adhésion ; la majorité qualifiée pour chacune des deux notifications devant ainsi être actée avant le 21 décembre 2018.

Pour rappel, la majorité qualifiée est atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale. Le syndicat comptant 530 membres, représentant 695 410 habitants, la majorité qualifiée est atteinte si 353 membres, représentant 347 705 habitants ou 265 membres, représentant 463 607 habitants délibèrent favorablement pour chacune des deux décisions soumises.

Mme la 1^{ère} vice-Présidente confirme que la majorité qualifiée est d'ores et déjà atteinte pour les deux décisions sollicitées, et M. Bruno DELIQUE présente l'état des retours de délibérations réceptionnés par le syndicat :

Retrait de la Commune déléguée de Pont Farcy		
Délibérations reçues - avis favorable	330	505 127 habitants
Délibérations reçues - avis défavorable	1	229 habitants

Adhésion de la communauté de commune Vallées de l'Orne et de l'Odon		
Délibérations reçues - avis favorable	327	499 528 habitants
Délibérations non prises - avis favorable	202	195 653 habitants
Délibérations reçues - avis défavorable	1	229 habitants
TOTAL	529	695 181 habitants

Pour rappel, les préfectures du Calvados et de la Manche auront à prendre deux arrêtés, avant le 31 décembre 2018, pour acter ce retrait et cette adhésion.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

✓ Transferts de compétences

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Mme la 1^{ère} vice-Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence	Option/Projet
Bavent	12 septembre 2018	Contribution à la Transition Énergétique*	—
Martainville	17 septembre 2018	Eclairage Public	—
Dialan-sur-Chaîne	9 novembre 2018		—
Fontaine-Etoupefour	16 octobre 2018	Energies Renouvelables	Toiture photovoltaïque sur la salle multi-activités Paul Cash
Sainte-Honorine-du-Fay	18 octobre 2018		Toiture photovoltaïque sur l'école élémentaire
Gavrus	18 octobre 2018		Toiture photovoltaïque sur la salle polyvalente et l'espace associatif
Feuguerolles-Bully	18 octobre 2018		Toiture photovoltaïque sur le gymnase

* En application de l'article 3.2 des statuts du syndicat, le transfert de la compétence « Contribution à la Transition Énergétique » sera mis en œuvre par délibération concordante du SDEC ÉNERGIE et des collectivités. Une convention déterminera, parmi les actions dont le contenu est fixé par délibération du Comité syndical, celles qui doivent être menées par le Syndicat sur le territoire dudit membre ainsi que les modalités de cette intervention.

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.2, 3.4 et 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

5) ACTUALITES

○ Inauguration des bornes de recharges rapides

Comme à chaque Bureau Syndical depuis le 8 juin dernier, les inaugurations de bornes dites « rapides » pour véhicules électriques et hybrides MobiSDEC, déjà organisées sont rappelées au Bureau Syndical ainsi que les prochaines dates à venir.

Commune	Adresse du site	Date inauguration	Elus
LE HOM	Avenue du Général Lyne	6 septembre 2018	P. LAGALLE
PONT-L'EVEQUE	Rue Georges Clémenceau	8 novembre 2018	G. POULAIN
FALAISE	Route de Caen	14 novembre 2018	JY. HEURTIN
LISIEUX	Rue Nicolas DULONG	22 novembre 2018	C. GLASSON
BAYEUX	Bd Maréchal Leclerc	5 décembre 2018 14h	G. MANACH C. POISSON
VIRE-NORMANDIE	Rue Emile Zimmermann	En attente de travaux de voirie prévus achevés mi-décembre	C. GOURNEY-LECONTE
BRETTEVILLE-SUR-ODON	Avenue du Fresne	-	J. LELANDAIS N. JOYAU
MONDEVILLE	Route de Rouen	-	

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Arrivée de M. Jacques LELANDAIS, Président.

○ Mât d'éclairage public avec recharge de véhicule électrique

Comme annoncé au Bureau Syndical du 14 septembre dernier et dans la note de présentation jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, le SDEC ÉNERGIE, dans sa démarche constante de proposer de nouveaux projets innovants, vient d'installer un mât d'éclairage public avec recharge de véhicule électrique sur son parking aérien.

M. le Président annonce que M. Wilfried KOPEC, responsable du service Eclairage Public et Signalisation Lumineuse proposera, aux membres intéressés, une démonstration sur site en fin de réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Ordre du jour du Comité Syndical du 13 décembre 2018**

A la veille de la prochaine réunion du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE qui aura lieu le jeudi 13 décembre 2018 à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen/St Contest, M. le Président confirme l'ordre du jour annoncé dans la note de présentation, à savoir :

Actualités du syndicat		- Agenda du Comité Syndical.
Décisions d'intérêt général	Adhésion / retrait	- Etat des transferts de compétences ; - Retrait et adhésion de membres (Pont-Farcy, communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon).
	Finances	- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours ; - Durée d'amortissement des infrastructures « ENR » et « MD » ; - Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2019.
	Dossiers	- Compétences « Petit cycle de l'eau ». - Avenant n°1 au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour le département du Calvados et conventions.

A la demande de M. Philippe LAGALLE, un point supplémentaire sera proposé au comité syndical pour lui permettre de valider le principe de la mise en place d'une gestion pluriannuelle budgétaire des investissements.

Le Bureau Syndical valide l'ordre du jour de ce prochain et dernier Comité Syndical de l'année.

○ **Village de la Mobilité Durable et Normandie Electrique Tour**

M. Jacques LELANDAIS rappelle que la 3^{ème} et dernière édition du Normandie Electrique Tour s'est déroulée du 28 au 30 septembre 2018.

Ce rallye s'inscrivait dans le cadre du partenariat engagé avec CAEN EVENT depuis 3 ans, visant le développement de l'électromobilité, au travers l'animation du Village de l'électromobilité de la Foire Internationale de Caen.

M. Bruno DELIQUE dresse le bilan de cette dernière édition.

Il précise que, malgré un emplacement plus central que les années passées, la fréquentation du village de la mobilité 2018 a été limitée. Peu de partenaires étaient présents et très peu d'animations ont été proposées au public, contrairement aux engagements pris.

Pour ce qui concerne le rallye, il est à noter une participation constante (+ de 50 équipages). Cet évènement reste un moyen efficace de faire connaître le réseau Mobisdec.

L'enquête, réalisée auprès de l'ensemble des participants, confirme une grande satisfaction de ces derniers et le syndicat a eu un retour positif des élus des communes étapes.

Pour 2019 et 2020, il est proposé au Bureau Syndical de ne pas renouveler le partenariat avec Caen Event mais plutôt d'inscrire le rallye dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité (septembre) et l'adosser à d'autres animations (salon des énergies, forum de l'énergie dans le cadre des prochaines portes ouvertes ...). L'objectif étant de faire labelliser cette action.

Par ailleurs, il est envisageable d'étendre progressivement le Normandie électrique tour au GNV et à l'H2.

Le Bureau Syndical confirme ne pas souhaiter le renouvellement d'un partenariat avec CAEN EVENT et valide la proposition d'inscrire le rallye dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable et de l'adosser à d'autres animations.

○ **Commission Consultative pour la Transition Energétique**

La commission consultative pour la transition énergétique, mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte, s'est réunie, le 20 novembre dernier à Evrecy.

Cette réunion aura permis d'aborder, notamment, les points suivants :

- Nouveau contrat de concession : 1^{er} Programme Pluriannuel d'Investissement.
- Table ronde : Organisation des réseaux et mix énergétique : quels enjeux d'évolution pour réaliser la transition énergétique ?
- Mise en œuvre de la feuille de route de la Commission consultative : proposition de création d'un cadastre solaire dans le Calvados.

22 membres ont répondu présents à cette invitation : 12 représentants du collège du SDEC ÉNERGIE et 10 représentants du collège des EPCI à FP.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, qui a présidé cette séance du 20 novembre, précise que cette réunion a été dynamique et riche de débats, principalement lors de la table ronde qui a suscité un certain nombre d'interrogations ; l'expérience au quotidien n'étant pas ressentie de manière identique d'un territoire à un autre.

M. Philippe LAGALLE confirme que des principes tout à fait pertinents sur certains territoires semblent ériger comme étant des principes à prendre en compte sur des territoires qui ont évolué et qui n'ont plus du tout la même pertinence.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente atteste que la problématique majeure reste d'envisager des politiques publiques cohérentes sur des territoires maillés de manière bien différente.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ **Adhésion à la SEM West Normandie**

Dans le cadre du développement des activités de production EnR, le SDEC ÉNERGIE a été sollicité pour adhérer à la SEM West Normandie et ce, dans le cadre d'une adhésion plus large des syndicats du TEN (Territoires Energie Normandie).

Dans ce contexte, une expertise financière et juridique a été menée par les services du syndicat, avec le concours du Cabinet GB2A.

Les commissions « Administrations-Finances » et « Energie », réunies le 13 novembre 2018, en commission mixte regroupée, proposent au Bureau Syndical de ne pas donner suite à cette adhésion ; le business plan ne faisant pas apparaître de recettes suffisamment consolidées pour équilibrer le budget de cette SEM.

Le Bureau Syndical valide la décision de ne pas donner suite à cette adhésion.

○ **Communication : compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical**

M. le Président présente la décision qu'il vient de prendre, dans le cadre de l'abonnement à Panorapresse, contracté par le TEN :

Numéro	Objet	Décision
2018-DEC-15	Convention répartition financière « Panorapresse » Territoires d'Energie Normandie	Art. 1 : d'accepter les modalités de répartition financière pour l'utilisation de l'outil Panorapresse sur la base : - d'un coût global d'abonnement à Panorapresse pour le Pôle pour l'année 2018 de 8 096.90 € TTC, comprenant également les droits de copie et la formation à l'outil ; - d'un coût pour le SDEC ÉNERGIE pour l'année 2018 s'élevant à 2 208.76 € TTC, comprenant également les droits de copie et la formation à l'outil. Art. 2 : d'imputer la dépense à l'article 6182 du budget principal, Art. 3 : de signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre,

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

6) ECHEANCIER

Suite aux différents échanges des élus en réunions de commissions internes, M. Bruno DELIQUE présente les dernières échéances du 2nd semestre 2018 (en rouge, échéances annulées ou modifiées, en vert, nouvelles échéances) :

DECEMBRE 2018		
MATINALE : VISITE D'UNE INSTALLATION DE METHANISATION A LIFFRE	Les élus du SDEC ÉNERGIE sur inscription	Jeudi 6 décembre Départ du SDEC ÉNERGIE à 7h30 (retour vers 16h)
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Vendredi 7 décembre 9h30/11h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 13 décembre 14h00 - CCI
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 13)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 20 décembre 14h00 – Salle des fêtes de Saint-Contest
SIGNATURE DE L'AVENANT n° 1 au contrat de concession + CONVENTIONS	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 21 décembre 14h30 au SDEC ÉNERGIE

M. le Président présente également le calendrier du 1^{er} semestre 2019 :

JANVIER 2019		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 7 janvier 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 8 janvier 9h30/11h00

COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY-LECONTE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 8 janvier 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 9 janvier 14h00
COMMISSION AD'HOC « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »	J. LELANDAIS, C.GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C.GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P.LAGALLE et G.POULAIN	Mercredi 9 janvier 14h30 Vendredi 11 janvier 9h00 — 11h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 10 janvier 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 10 janvier 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 10 janvier 15h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 11 janvier 9h30
VŒUX DU PRESIDENT aux Agents	Les membres du Bureau Syndical et les agents du syndicat	Vendredi 11 janvier 11h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 11 janvier 14h00
VŒUX DU PRESIDENT aux élus et aux partenaires	Les représentants au Comité Syndical et les partenaires	Mercredi 16 janvier 18h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 18 janvier 9h30

FEVRIER 2019		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 4 février 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 5 février 9h30/11h00
CONSEIL D'EXPLOITATION DES 2 REGIES	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE, J. BELLANGER, C. CHESNEL	Mardi 5 février 11h/12h
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY-LECONTE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 5 février - 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 6 février 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 7 février - 10h00



COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 7 février - 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 7 février - 15h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 8 février 9h30
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 8 février 14h00
COMMISSION AD'HOC • EAU • ET • ASSAINISSEMENT •	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. GABRIEL, H. GIRARD, JY. HEURTIN, P. LAGALLE et G. POULAIN	Mardi 12 février 10h00 Vendredi 15 février 9h30 — 11h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 22 février 9h30
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 28 février 14h00

MARS 2019		
REUNION ANNUELLE ENTREPRISES	Les membres de la commission Travaux	Vendredi 1 ^{er} mars 09h30
CONSEIL D'EXPLOITATION DES 2 REGIES	Les membres des conseils	Lundi 11 mars 11h00/12h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 11 mars 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 12 mars 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY- LECONTE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 12 mars 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 13 mars 14h00
COMITE SYNDICAL, si quorum non atteint le 28 février	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 14 mars 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 15 mars 9h30
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 15 mars 14h00
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les maires, présidents et délégués	du 18 mars au 1 ^{er} avril

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 19 mars 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 19 mars 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 19 mars 15h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 29 mars 9h30

AVRIL 2019		
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 4 avril 14h00
COMITE SYNDICAL, si quorum non atteint le 4 avril	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 11 avril 14h00
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 19 avril 09h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 23 avril 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY- LECONTE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 23 avril 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 24 avril 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 25 avril 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 25 avril 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 25 avril 15h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 26 avril 9h30
CCSPL	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, B. LEJEUNE, C. CHESNEL, C. POISSON	Vendredi 26 avril 9h30-14h30
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 26 avril 14h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 29 avril 13h30

MAI 2019		
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 9 mai 09h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 17 mai 9h30

JUIN 2019		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 3 juin 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 4 juin 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY- LECONTE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 4 juin 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 12 juin 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 13 juin 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 13 juin 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 13 juin 15h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 14 juin 9h30
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 14 juin 14h00
JOURNEE DU PERSONNEL	Le personnel du SDEC ÉNERGIE et les élus du Bureau Syndical	Journée du Vendredi 21 juin
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Mardi 25 juin 9h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 28 juin 9h30

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications proposées.

II – COMMISSIONS INTERNES

ENERGIE

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 12 novembre 2018.

7) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Mme la Vice-Présidente présente les décisions prises par le Président, sur proposition de la commission, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 12 décembre 2017 :

Numéro	Objet	Décision
2018-DEC-06	Prêt de l'exposition nomade « 2050 » CdC Normandie Cabourg Pays-d'Auge	Article 1 : d'accepter la mise disposition de l'exposition nomade « 2050 », dans les collèges de Dives-sur-Mer et de Dozulé ainsi que dans la bibliothèque de Merville-Franceville du 7 janvier au 15 mars 2019. Article 2 : d'accepter la mise à disposition de moyens humains par le SDEC ÉNERGIE, pour accompagner la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge dans sa démarche d'animation, de sensibilisation et d'information sur le thème de l'énergie. Article 3 : de signer la convention établie à cet effet avec les cinq acteurs de ce projet et de la mettre en œuvre.
2018-DEC-07	Reconduction de partenariat pour des animations pédagogiques exposition « 2050 » de la Maison de l'Energie CPIE	Article 1 : d'accepter les modalités de ce partenariat sur la base : - de 37 jours d'animation proposés (28 jours d'animation au sein de la Maison de l'Energie et 9 jours avec l'exposition nomade) ; - d'un coût s'élevant à : 406 € la journée pour les animations au sein de la Maison de l'Energie ou à moins de 15 km, 426 € la journée pour les animations de l'exposition nomade à plus de 15 km de la Maison de l'Energie, 2 254 € de frais de gestion. Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 6228 du budget principal, Article 3 : de signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre.
2018-DEC-08	Adhésion au Conseil Energétique (CEP) Bavent	Article 1 : d'accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune à hauteur de 625€/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 2 500 €/an, Article 2 : d'imputer le reste à charge annuel de la commune à l'article 747485, Article 3 : de signer la convention établie à cet effet et de la mettre en œuvre.
2018-DEC-09	Aides financières Achat d'un cycle électrique Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	Article 1 : d'accorder une aide financière de 300€, à la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe pour l'achat d'un cycle électrique, pour les besoins de la collectivité, Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65734 du budget principal, Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre.
2018-DEC-10	Aides financières Achat d'un véhicule électrique Saint-Aubin-sur-Mer	Article 1 : d'accorder une aide financière de 2 500€, à la commune de Saint-Aubin-sur-Mer pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité, Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65734 du budget principal, Article 3 : de signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre.

2018-DEC-11	Accord cadre de partenariat Région Normandie Territoire d'Energie Normandie	Article 1 : d'accepter le partenariat proposé entre la région Normandie et le Territoire d'Energie Normandie, Article 2 : de signer l'accord cadre de partenariat correspondant et de le mettre en œuvre.
2018-DEC-12	Contribution à la Transition Énergétique Convention cadre Trévières	Article 1 : d'accepter la convention cadre proposée et de la mettre en œuvre, Article 2 : d'accepter le financement du programme d'action annuel proposé, dans la limite de 2 787 €, Article 3 : d'imputer la dépense à l'article 65734 du budget principal,
2018-DEC-13	Contribution à la Transition Énergétique Convention cadre Valdallière	Article 1 : d'accepter la convention cadre proposée et de la mettre en œuvre, Article 2 : d'accepter le financement du programme d'action annuel proposé, dans la limite de 15 000 €, Article 3 : d'imputer la dépense à l'article 65734 du budget principal,
2018-DEC-14	Contribution à la Transition Énergétique Convention cadre Vire-Normandie	Article 1 : d'accepter la convention cadre proposée et de la mettre en œuvre, Article 2 : d'accepter le financement du programme d'action annuel proposé, dans la limite de 15 000 €, Article 3 : d'imputer la dépense à l'article 65734 du budget principal,

Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.

8) DEPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE

a) Schéma départemental de déploiement des bornes de recharge dans le Calvados

En 2018, le SDEC ÉNERGIE a déployé 8 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les communes de Mondeville, Bretteville-sur-Odon, Vire-Normandie, Pont-l'Évêque, Bayeux, Lisieux, Falaise et Le Hom.

La commission « Energie », réunie le 12 novembre 2018, désireuse de densifier le réseau actuel et de garantir une répartition équitable de ce type d'infrastructures sur le territoire, a acté le principe de compléter le déploiement par l'installation progressive d'un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires.

Celles-ci pourront être réparties, à raison d'une nouvelle borne par secteur, selon le maillage prédéfini suivant : secteurs de Saint-Pierre-en-Auge, Villers-Bocage, Houlgate, Courseulles, Honfleur, Isigny-sur-Mer, Caen Nord et Orbec.

Ces nouvelles bornes devront être implantées à proximité ou sur des axes routiers importants.

La construction de ces infrastructures se fera progressivement, selon un calendrier et un mode de financement restant à définir.

L'ensemble de ces bornes rapides constitue le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge Rapide sur le Calvados.

Ce nouveau Schéma vient compléter le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge Accélérée sur le Calvados, constitué des 216 bornes, financées dans le cadre de l'AMI lancé par l'ADEME.

L'ensemble compose le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge sur le Calvados.

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ce principe de densification du réseau actuel de bornes de recharge par l'installation progressive d'un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACTE** le Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge sur le Calvados comme défini ci-avant ;
- **ACCEPTE** le principe de densifier le réseau actuel de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, par l'installation progressive d'un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

b) Demandes spécifiques d'infrastructures de recharge rapide

Par délibération en date du 30 novembre 2018, le Bureau Syndical a acté du Schéma Départemental de Déploiement des Bornes de Recharge sur le Calvados.

Ce schéma valide l'implantation de 216 bornes accélérées et de 16 bornes rapides, réparties sur l'ensemble du département.

Fin 2018, le SDEC ÉNERGIE a déployé l'ensemble des bornes accélérées et 8 bornes de recharge rapide sur les communes de Mondeville, Bretteville-sur-Odon, Vire-Normandie, Pont-l'Évêque, Bayeux, Lisieux, Falaise et le Hom.

Comme validé au point précédent, la densification du réseau de bornes de recharges rapides prévoit l'installation progressive d'un maximum de 8 bornes « rapides » supplémentaires, à raison d'une nouvelle borne par secteur, selon un maillage prédéfini (Secteurs de Saint-Pierre-en-Auge, Villers-Bocage, Houlgate, Courseulles, Honfleur, Isigny-sur-Mer, Caen Nord et Orbec).

La commune de Saint-Sylvain, par délibération en date du 12 octobre 2018, a fait connaître son intérêt de disposer d'une borne de recharge rapide sur le territoire de sa commune.

Considérant la densification de ce nouveau maillage de bornes rapides, et le fait que la commune de Saint-Sylvain n'est pas localisée sur un des secteurs identifiés, la commission « Énergie », réunie le 12 novembre 2018 propose d'appliquer, sous réserve du transfert de la compétence au SDEC ÉNERGIE par cette collectivité, les modalités de financement « hors Schéma départemental de déploiement des bornes de recharge rapide » suivantes :

- o la prise en charge des coûts d'investissement par la collectivité à hauteur de 80% (aide de 20% du SDEC ÉNERGIE) ;
- o la prise en charge des frais d'exploitation de l'infrastructure par la collectivité à hauteur de 80% (aide de 20% du SDEC ÉNERGIE).

Pour mémoire, le coût d'investissement s'élève à 38 929€ et son coût de fonctionnement prévisionnel annuel à 3 400 € (maintenance, exploitation et frais d'électricité).

Conformément aux aides et contributions financières, adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018 et aux modalités de financement « hors Schéma départemental de déploiement des bornes de recharge rapide » proposées par la commission, il est proposé au Bureau Syndical de participer au financement de l'implantation et de l'exploitation d'une borne rapide sur la commune de Saint-Sylvain, dans les conditions suivantes :

	Contribution de la collectivité (80%)	Aide du SDEC ÉNERGIE (20%)	Total
Coût d'investissement (déduction faite de la PCT)	29 589€	7 397 €	36 986 €
Frais d'exploitation prévisionnel*/ an	2720 €	680 €	3 400 €

** : La part fixe des frais d'exploitation est estimée à 700€. La part variable des frais d'exploitation dépend du nombre et de la durée des recharges effectuées par les usagers (consommation d'électricité). (Hypothèse de 30 sessions mensuelles dans le calcul présent).*

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter, sous réserve du transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables, l'installation d'une nouvelle borne de recharge rapide sur la commune de Saint-Sylvain, dans les conditions financières présentées.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS :

- **ACCEPTE**, sous réserve du transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables, l'installation d'une nouvelle borne de recharge rapide sur la commune de Saint-Sylvain ;
- **ACCEPTE** l'attribution d'une aide de 20 %, soit 7 397 €, à la commune de Saint-Sylvain pour le financement de l'investissement ;
- **ACCEPTE** de participer au forfait d'exploitation à hauteur de 20% par an ;
- **DECIDE** d'imputer la dépense à l'article 615 du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

9) COMPETENCE « ENERGIES RENOUVELABLES »

a) Commune de Fontaine-Etoupefour : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle multi-activités

Par délibération en date du 16 octobre 2018, la commune de Fontaine-Etoupefour a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa salle multi-activités.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 30 novembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 77 650 € HT, porte sur la mise en place de 213 m² de panneaux pour une puissance de 34 kWc. Ils permettront de produire plus de 30 119 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 3 635 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.

	DEPENSES HT	RECETTES
INVESTISSEMENT		
CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 34 kWc	77 650,00 €	AIDES REGIONALES 30 000,00 € SDEC ÉNERGIE 47 650,00 €
FONCTIONNEMENT		
CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	23 062,00 €	VENTE ELECTRICITE 6 063,00 € FORFAIT MAINTENANCE 17 000,00 €
TOTAL	100 712,00 €	100 712,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	72 700 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	53 713 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	18 987 €

REPARTITION DU SOLDE DE LA VENTE D'ELECTRICITE	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
RESULTAT MINIMUM :	5 000 €	
PARTAGE BENEFICE 50/50	6 994 €	6 994 €
TOTAL :	11 994 €	6 994 €

SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS : (5000€ + 6 994€)	11 994 €
FONTAINE ETOUPEFOUR : CONTRIBUTION SUR 20 ANS : (17000€-6994€)	10 007 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Fontaine-Etoupefour ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle multi-activités de Fontaine-Etoupefour et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

b) Commune de Sainte-Honorine-du-Fay : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'école primaire.

Par délibération en date du 18 octobre 2018, la commune de Sainte-Honorine-du-Fay a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de son école primaire.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, la commission « Énergie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 30 novembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 77 021 € HT, porte sur la mise en place de 211 m² de panneaux pour une puissance de 33,7 kWc. Ils permettront de produire plus de 30 665 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 3 701 €.

La commission « Énergie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 33,7 kWc	77 021,00 €	AIDES REGIONALES	30 000,00 €
			SDEC ÉNERGIE	47 021,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	22 912,00 €	VENTE ELECTRICITE	6 087,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	16 825,00 €
TOTAL		99 933,00 €		99 933,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	74 025 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	53 108€
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	20 917 €

REPARTITION DU SOLDE DE LA VENTE D'ELECTRICITE	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
RESULTAT MINIMUM :	5 000 €	
PARTAGE BENEFICE 50/50	7959 €	7959 €
TOTAL :	12 959 €	7 959 €

SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS : (5000€ + 7 959€)	12 959 €
SAINTE HONORINE DU FAY : CONTRIBUTION SUR 20 ANS : (16825€ -7959€)	8 867 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Énergies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Sainte-Honorine-du-Fay ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de l'école primaire de Sainte-Honorine-du-Fay et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

c) Commune de Gavrus : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente et de l'espace associatif.

Par délibération en date du 18 octobre 2018, la commune de Gavrus a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa salle polyvalente et de son espace associatif.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 30 novembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 35 986 € HT porte sur la mise en place de 57 m² de panneaux pour une puissance de 9 kWc. Ils permettront de produire plus de 8 328 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 1 313 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du 8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 9 kWc	35 986,00 €	AIDES REGIONALES	28 788,00 €
			SDEC ÉNERGIE	7 197,00 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	12 844,00 €	VENTE ELECTRICITE	8 344,00 €
			FORFAIT MAINTENANCE	4 500,00 €
TOTAL		48 830,00 €		48 830,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	26 267 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	15 541 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	10 726 €

REPARTITION DU SOLDE DE LA VENTE D'ELECTRICITE	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
RESULTAT MINIMUM :	5 000 €	
PARTAGE BENEFICE 50/50	2 863 €	2 863 €
TOTAL :	7 863 €	2 863 €

SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS : (5 000€ + 2 863€)	7 863 €
GAVRUS : CONTRIBUTION SUR 20 ANS : (4 500 € - 2 863€)	1 637 €

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Gavrus ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle polyvalente et de l'espace associatif de Gavrus et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

d) Commune de Feugueroles-Bully : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de son gymnase.

Par délibération en date du 18 octobre 2018, la commune de Feugueroles-Bully a émis le souhait de transférer au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies renouvelables ».

Elle projette de produire de l'électricité solaire par l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de son gymnase.

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1er janvier 2017, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence, visée à l'article 3.8 de ces mêmes statuts.

Au 30 novembre 2018, la commune n'a aucun actif relevant de cette compétence.

Concernant l'opération visée dans le cadre de ce transfert de compétence, l'investissement estimé à 152 220 € HT, porte sur la mise en place de 559 m² de panneaux pour une puissance de 89 kWc. Ils permettront de produire plus de

75 460 kWh par an d'électricité, soit une recette annuelle évaluée à 8 489 €.

La commission « Energie » propose au Bureau Syndical de se prononcer sur le plan de financement de l'opération, établi en application des modalités générales de financement, pour ce type de projet, adoptées par décision du Bureau syndical du

8 juin 2018.

Ce plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation de la collectivité.

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 89 kWc	152 220 €	AIDES REGIONALES	30 000 €
			SDEC ÉNERGIE	122 220 €
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	57 720 €	VENTE ELECTRICITE	13 220 €
			FORFAIT MAINTENANCE	44 500 €
TOTAL		209 940,00 €		209 940,00 €
Solde du produit de la vente d'électricité sur 20 ans				34 345,00 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	169 785 €	
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	135 440 €	
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	34 345 €	
REPARTITION DU SOLDE DE LA VENTE D'ELECTRICITE	SDEC ÉNERGIE	COLLECTIVITE
RESULTAT MINIMUM :	10 000 €	
PARTAGE BENEFICE 50/50	12 173 €	12 173 €
TOTAL :	22 173 €	12 173 €
SDEC ÉNERGIE : RESULTAT CUMULE SUR 20 ANS : (10000€ + 12 173€)	22 173 €	
FEUGUEROLLES-BULLY : CONTRIBUTION SUR 20 ANS : (44 500 € - 12 173 €)	32 328 €	

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence et sur le plan de financement du projet présenté ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE par la commune de Feuguerolles-Bully ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du gymnase de Feuguerolles-Bully et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

10) ETUDES ENERGETIQUES - AIDES FINANCIERES – CDC CINGAL-SUISSE NORMANDE

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour 13 bâtiments publics, appartenant à différentes collectivités de son territoire.

Le montant de ces audits groupés, réalisés par le bureau d'études QCS Service, s'élève à 15 340 €, réparti comme suit :

Commune	Bâtiment	Coût de l'audit	Aide du SDEC ÉNERGIE
CLECY	Salle socio-culturelle	1 135 €	227 €
GOUVIX	Ancien groupe scolaire	1 070 €	214 €
BETTEVILLE SUR LAIZE	Ecole	1 935 €	387 €
LES MOUTIERS EN CINGLAIS	Mairie	995 €	199 €
ACQUEVILLE	Salle communale	930 €	186 €
CESNY BOIS HALBOUT	Ancien EHPAD	1 480 €	296 €
	Bâtiment TUTOR	930 €	186 €

Commune	Bâtiment	Coût de l'audit	Aide du SDEC ÉNERGIE
CAUVICOURT	Salle polyvalente	930 €	186 €
TOURNEBU	Salle des fêtes	995 €	199 €
URVILLE	Ancien groupe scolaire	1 405 €	281 €
CDC CINGAL SUISSE NORMANDE	OTSN	735 €	147 €
	Ecole de Clécy	1 340 €	268 €
	Ecole de Barbey	1 460 €	292 €
TOTAL		15 340 €	3 068 €

La collectivité porte le projet pour l'ensemble de ses membres, afin d'obtenir des subventions de la Région à hauteur de 60 % (9 204 €).

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50% sur la part restant à la charge de la collectivité dans la limite de 5 000 €, soit 3 068 €.

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Sur avis de la commission « Énergie » le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

A noter que M. Philippe LAGALLE, membre de la Communauté de Communes Cingal-Suisse-Normande ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 3 068 € à la Communauté de communes CINGAL-SUISSE NORMANDE, pour la réalisation d'un audit énergétique pour 13 de ses bâtiments publics, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTE** la convention proposée et autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

ADMINISTRATION - FINANCES

M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'administration et des finances, présente les travaux de la commission, réunie le 13 novembre 2018.

11) DUREE D'AMORTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES « ENR » ET « MD »

L'article L. 2321-2 du CGCT prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. Il s'assimile à un prélèvement minimum sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

C'est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. La sincérité du budget exige que cette dépréciation soit constatée.

En principe, l'amortissement est linéaire. Par mesure de simplification il n'est pas fait application du prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien. Il est calculé à partir du début d'exercice suivant.

La commission proposera de fixer les durées des amortissements des biens mis à disposition comme suit :

Budget	Immobilisations des biens mis à disposition	Durée d'amortissement
Budget principal	« Réseaux technique de chaleurs »	30 ans
Budget annexe ENR	« Réseaux de chaleurs »	30 ans
Budget annexe MD	« Station Hydrogène »	10 ans

Le Bureau Syndical approuve ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 13 décembre 2018.

12) ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1^{er} janvier 2019 et la date du vote des budgets, prévu le 4 avril 2019.

Pour 2019, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2019, sont les suivants :

Budget principal

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
Chapitre 20		343 000,00	85 750,00
20414823	Subvention communes compétences gaz	120 000,00	30 000,00
2051	Logiciels informatique	223 000,00	55 750,00
Chapitre 21		452 815,00	113 203.75,00
21318	Installations générales et aménagement construction	116 000,00	29 000,00
2182	Achat véhicules	110 000,00	27 500,00
2183	Achat matériel informatique et de bureau	138 370,00	34 592,50
2184	Achat mobilier de bureau	33 845,00	8 461,25
2188	Autre matériels	54 600,00	13 650,00
Chapitre 23		32 027 148,84	8 006 787,21
2315	Travaux Réseaux	20 524 189,37	5 131 047,34
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 000 000,00	2 500 000,00
238	Avances forfaitaires sur marchés	1 502 959,47	375 739,87

Chapitre 458		2 170 000,00	542 500,00
4581618	Travaux sous mandat Génie civil	2 170 000,00	542 500,00
Chapitre 458		374 144,62	93 536,15
4581818	Travaux sous mandat Eclairage	374 144,62	93 536,15
041 - OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 000 000	1 250 000,00
2041482	Subventions communes aux travaux d'éclairage sous mandat	200 000	50 000,00
204412	Participations aux travaux Télécom sous mandat	600 000	150 000,00
23151	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Electricité	500 000	125 000,00
23152	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Eclairage	100 000	25 000,00
23171	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Electricité	300 000	75 000,00
23172	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Eclairage	300 000	75 000,00
2762	Créances sur transfert TVA	3 000 000	750 000,00

Budget annexe ENR

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
Chapitre 20		83 500,00	20 875,00
2031	Frais d'étude	80 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	3 500,00	875,00
Chapitre 23		765 000,00	191 250,00
2317	Immobilisations en cours	765 000,00	191 250,00

Budget annexe MD

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
Chapitre 23		2 000 000,00	500 000,00
2317	Immobilisations en cours	2 000 000,00	500 000,00

Le Bureau Syndical approuve ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité syndical du 13 décembre 2018.

13) FINANCEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 13 décembre prochain devra se prononcer sur les nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 20 septembre 2018, à savoir :

N° DE DOSSIER	COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
11AME0100	SAINT-MANVIEU-NORREY	RUE CENTRALE ET GRANDE RUE PHASE 3	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	79 675,20	33 122,61	33 122,61
15EXT0084	SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LA GRAVERIE)	BT BLANC CAILLOUX 317-15 - LOT.COMMUNAL HERCENDIERE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	25 730,53	15 131,66	15 131,66
17AME0079	SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LE TOURNEUR)	REMPLACEMENT POSTE "TOUR" PAR PSSA 250 KVA	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	30 321,75	9 096,53	9 096,53
17EPI0767	SOUMONT-SAINT-QUENTIN	EXTENSION DE 6 LAMPADAIRES RD91A BOURG	ECLAIRAGE PUBLIC	11 109,59	7 221,23	7 221,23
18AME0013	LE BU-SUR-ROUVRES	RD239 - BOURG	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	118 236,98	20 299,66	20 299,66
18EPI0173	BENOUVILLE	REQUALIFICATION BLD KIEFFER	ECLAIRAGE PUBLIC	38 278,83	28 709,12	28 709,12
18EPI0560	GRANDCAMP-MAISY	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE QUAI CRAMPON	ECLAIRAGE PUBLIC	75 703,02	52 992,11	52 992,11
18EPI0584	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES VETUSTES	ECLAIRAGE PUBLIC	8 941,94	5 601,74	5 601,74
18EPI0734		RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT PLACE DU MARCHÉ		92 008,29	69 921,22	69 006,22
18EPI0770		RENOUVELLEMENT FOYER 08-049 ET LAMPADAIRE 08-031		5 882,84	4 412,13	4 412,13
18EPI0790		RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES SUITE TRAVAUX VOIRIE VARIANTE 2		38 393,66	26 119,27	26 119,27
18EPI0674	ÉVRECY	SITE N°5 / N°7 ET N°8: MISE EN PLACE DE TROIS CAMERAS	ECLAIRAGE PUBLIC	21 464,52	15 025,16	15 025,16
18EPI0768	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	MISE EN PLACE DE LA VIDEO-PROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC	44 563,56	35 650,85	33 422,67
TOTAL					323 303,29	320 160,11

Le Bureau Syndical prend acte de cette nouvelle liste et décide de la soumettre au Comité Syndical du 13 décembre prochain, complétée éventuellement par de nouvelles demandes, enregistrées d'ici cette date.

14) CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES MOBISDEC

La Commission d'Appel d'Offre a attribué, le 14 septembre 2018, le marché de supervision, d'exploitation et de maintenance des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques à l'opérateur privé IZIVIA, en groupement avec CITELUM.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE autorise la société IZIVIA à percevoir les recettes issues de l'exploitation du réseau d'infrastructures de charges pour véhicules électriques, auprès des clients.

La convention de mandat proposée, présentée aux membres du Bureau Syndical, fixe les obligations (recouvrement, comptabilité séparée, reversement mensuelle des recettes et reddition trimestrielle des comptes) et missions confiées au mandataire, à savoir :

- Facturation aux clients de la prestation d'accès aux IRVE ;
- Encaissement des recettes versées par les clients ;
- Reversement au SDEC ÉNERGIE des recettes collectées ;
- Envois de relances aux débiteurs défaillants pour le recouvrement des fonds dus et informer le SDEC ÉNERGIE des résultats de ces relances.

La rémunération du mandataire est incluse dans le forfait annuel des frais d'exploitation du réseau.

La convention est conclue pour 15 mois, à compter de la notification du marché, soit le 12 octobre 2018 et renouvelable deux fois pour une période de 12 mois.

Celle-ci a fait l'objet d'un accord préalable du comptable public, reçu le 21 novembre 2018.

Sur avis de la commission « Administration-Finances » le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette convention de mandat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de mandat proposée, pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques Mobisdec ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

CONCESSIONS GAZ

Madame Jacqueline ANDRE, Vice-Présidente en charge des concessions Gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 15 novembre 2018.

15) BILAN DE CONTROLE 2017 SUR LES DONNEES 2016 – GRDF

Comme chaque année, les services du SDEC ÉNERGIE, autorité concédante organisatrice du service public de gaz dans le Calvados, ainsi que du service public de fourniture de gaz, contrôlent, notamment, la bonne application des cahiers des charges de concessions conclus avec les trois concessionnaires : Antargaz, Primagaz et GRDF.

Concernant les 4 concessions (Historique, 2005, 2006 et 2007), conclues avec GRDF, ce contrôle, réalisé en 2017, portait sur les données 2016.

Une synthèse du bilan ainsi établit est proposée aux membres du Bureau Syndical :

➤ Pour ce qui concerne la partie usager

Points forts	Communication des éléments demandés et complétude des réponses apportées. Taux de non relève faible. Taux d'exécution des prestations dans les délais souhaité par les usagers avec, notamment, 98% des raccordements réalisés dans le délai convenu contre 95% en 2015. Délai de traitement des réclamations.
Points à améliorer	Information des usagers dans le cadre des remises en gaz.

➤ Pour ce qui concerne la comptabilité et les finances

Points forts	Amélioration de la connaissance des valeurs comptables des « autres ouvrages » de la concession.
Points en attente	Clarifier la portée de la notion de valeur réévaluée dans le cadre de l'indemnité de sortie. Confirmer la portée des droits du concédant.
Points faibles	Absence de communication d'un inventaire exhaustif (origine de financement des biens, montant d'amortissements, de provisions et des valeurs de remplacement par immobilisation). Absence de communication d'un compte d'exploitation permettant une analyse explicite.

➤ Pour ce qui concerne les travaux

Points forts	Augmentation du linéaire posé en renouvellement.
Points à améliorer	Mettre en œuvre des actions pour densifier le réseau existant. Fournir les preuves que les réseaux basse pression et antérieurs à 1950 ne sont pas plus accidentogènes et que les autres ne nécessitent pas de programme particulier de renouvellement. Fournir l'assurance que les montants de maintenance présentés pour les concessions correspondent réellement à des actions de maintenance sur ces territoires. Fournir le programme prévisionnel de maintenance sur 3 ans. Évolutions à intégrer : préciser dans les recettes perçues, celles de participations forfaitaires au titre du catalogue de prestations, des contributions à l'équilibre.

➤ Pour ce qui concerne les ouvrages de la concession

Points d'amélioration	Pour les branchements collectifs, GRDF mène un projet qui va au-delà des exigences de l'arrêté du 13 juillet 2000. Le projet AdjustME en cours prévu pour mettre à jour les fonds de plans cadastraux et recalculer ensuite les données cartographiques (fin 2015-2017).
Points à améliorer	Diminuer le linéaire de réseau dont l'âge dépasse les 45 ans. Continuer d'entretenir les vannes de réseau répertoriées avant 2009 et améliorer la continuité de service en révisant le plan de vannage. Diminuer le nombre de branchements fictifs.

➤ Pour ce qui concerne la qualité de fourniture et la sécurité

Points d'amélioration	Meilleure qualification et traçabilité des incidents : amélioration des bases de suivi de la maintenance permettant une meilleure connaissance du réseau et de ses accessoires.
Points à améliorer	Réduire le retard dans la pose/dépose des compteurs ; Poursuivre le rattrapage du retard de surveillance de 30 km de canalisation répartis sur 60 communes et notamment sur Caen. Réduire le niveau du taux de fuites sur le réseau, notamment sur réseaux les plus anciens et en basse pression. Communiquer les résultats de l'activité de surveillance des installations.

Le Bureau Syndical prend acte de ce bilan de contrôle 2017.

TRAVAUX

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des Travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 9 novembre 2018.

16) PROGRAMMES DE TRAVAUX 2018

➤ PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 5^{EME} TRANCHE 2018

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 2 projets, pour un montant de 99 619,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2018, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

➤ **PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 7^{EME} TRANCHE 2018**

La commission propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 281 168,64 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2018 d'extension du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

➤ **PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 7^{EME} TRANCHE 2018**

La commission propose au Bureau Syndical une septième tranche de travaux 2018, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 2 projets, pour un montant de 152 998,92 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux 2018 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

17) PROGRAMMES DE TRAVAUX 2019

➤ **PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 2^{EME} TRANCHE 2019**

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 24 projets, pour un montant de 3 772 581,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

18) CONVENTIONS DE DELEGATIONS TEMPORAIRES DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes :

o Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Commune	Cat.	Désignation de l'effacement coordonné des réseaux concernés	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CABOURG	A	Avenue Georges Clémenceau	EP	275 460,00 €	51 300,00 €	19%
VILLERS BOCAGE	B1	Rue aux grains	EP	177 106,69 €	47 335,12 €	27%

o Travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE.

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
BENOUVILLE	B1	Quartier du Fond du Pré	EP	1 204 766,20 €	80 038,08 €	6,6 %
REVIERS	C	Lotissement communal Le Closet	EP	495 731,82 €	103 222,98 €	20,8 %

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide d'adopter les conventions proposées et d'autoriser le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

19) ETATS CONTRADICTOIRES DE REMISE DE BIENS

a) Eclairage Public – Martainville

La commune de Martainville a transféré sa compétence « Eclairage Public » au SDEC ÉNERGIE par délibération en date du 17 septembre 2018.

Ce transfert a fait l'objet d'une délibération concordante du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE le 30 novembre 2018.

Pour rendre effectif ce transfert de compétence, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine, sur lequel Martainville et le syndicat doivent délibérer de manière concordante.

La commune n'ayant aucun ouvrage d'éclairage public à la date de son adhésion au service de maintenance d'éclairage public, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

Sur avis de la commission, le Président propose donc au Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire du patrimoine d'éclairage public, de Martainville en fixant la valeur nette du réseau d'éclairage public à 0 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'état contradictoire de remise de biens du patrimoine d'éclairage public proposé ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

b) Signalisation Lumineuse – Le Molay-Littry

La commune du Molay-Littry a transféré sa compétence « Signalisation Lumineuse » au SDEC ÉNERGIE par délibération en date du 15 juin 2018.

Ce transfert a fait l'objet d'une délibération concordante du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE le 14 septembre 2018.

Pour rendre effectif ce transfert de compétence, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine, sur lequel Le Molay-Littry et le syndicat doivent délibérer de manière concordante.

La commune n'ayant aucun ouvrage de signalisation lumineuse à la date de son adhésion au service de maintenance de signalisation lumineuse, la valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 €.

Sur avis de la commission, le Président propose donc au Bureau Syndical d'adopter l'état contradictoire du patrimoine de signalisation lumineuse du Molay-Littry, en fixant la valeur nette du réseau de signalisation lumineuse à 0 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'état contradictoire de remise de biens du patrimoine de signalisation lumineuse proposé ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

SOLIDARITE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présente les travaux de la commission, réunie le 20 novembre 2018.

20) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

a) Partenariat liant le SDEC ÉNERGIE et les opérateurs de l'habitat

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Dans le cadre de ces partenariats, par délibération du 8 juin 2018, le Bureau Syndical a déterminé les dotations suivantes pour 2018 :

- CDHAT : 20 000 € ;
- SOLIHA : 20 000 € ;
- INHARI : 10 000 €.

Conformément aux trois conventions de partenariat correspondantes, la commission « Solidarité » propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur le solde des subventions 2018 à verser.

Pour rappel, la situation financière pour chacun des opérateurs est la suivante :

Opérateur	Dotation 2018	Versement réalisé	Cumul des dotations versées non utilisées (précédentes conventions)	Projets approuvés par le SDEC ÉNERGIE mais aides non versées	Solde complémentaire dotation 2018
CDHAT	20 000 €	10 000 €	18 335 €	6 000 €	0 €
SOLIHA	20 000 €	10 000 €	16 400 €	23 250 €	10 000 €
INHARI	10 000 €	5 000 €	5 500 €	11 700 €	5 000 €

Le Président précise que les montants des soldes sont définis au regard de l'état d'avancement des dossiers et de la trésorerie des opérateurs : 10 000€ pour SOLIHA, 5 000€ pour INHARI et qu'il ne s'avère donc pas nécessaire de verser une subvention complémentaire au CDHAT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement au titre de l'exercice 2018, des soldes de subvention 2018 définis au regard de l'état d'avancement des dossiers : 10 000€ pour SOLIHA et 5 000€ pour INHARI ;
- **CONFIRME** qu'il n'est pas nécessaire de verser de subvention complémentaire au CDHAT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

b) Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Valorbiquet/Courcy/Mézidon-Vallée-d'Auge

Après examen des dossiers présentés par SOLIHA, la commission « Solidarité », réunie le 20 novembre 2018, propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les quatre demandes d'aides suivantes :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
Saint Martin de Bienfaite la Cressonnière (VALORBIQUET)	- Installation d'une chaudière à pellets, de 7 radiateurs équipés de robinets thermostatiques et pose d'un thermostat central, - Isolation intérieure (partielle), - Remplacement des menuiseries en bois, - Installation d'une ventilation mécanique contrôlée (Hygro A).	31.7 %	2 000 €	2 250 €
	- Remplacement de la chaudière obsolète, - Isolation des combles, - Installation d'une ventilation.	25 %	728 €	978 €
COURCY	- Isolation des rampants, - Isolation des murs extérieurs, - Fourniture et pose de 3 radiateurs.	39 %	2 000 €	2 250 €
MEZIDON VALLEE D'AUGE	- Mise en place d'un Poêle à granulés, - Remplacement des menuiseries (fenêtres et porte), - Installation d'une VMC hygro B.	26 %	2 000 €	2 250 €

* frais de gestion opérateur inclus.

Au regard de la situation sociale de ces demandes, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer les aides telles que proposées dans le tableau ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution de l'ensemble des aides proposées ci-dessus ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 15 novembre 2018.

21) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

III – DOSSIERS

22) AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE ET CONVENTIONS

M. le Président rappelle que, dans le cadre du nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, conclu le 29 juin 2018, il était explicitement prévu la présentation, pour délibération, au Comité syndical du 13 décembre 2018, d'un avenant n°1 visant à, pour ce qui concerne :

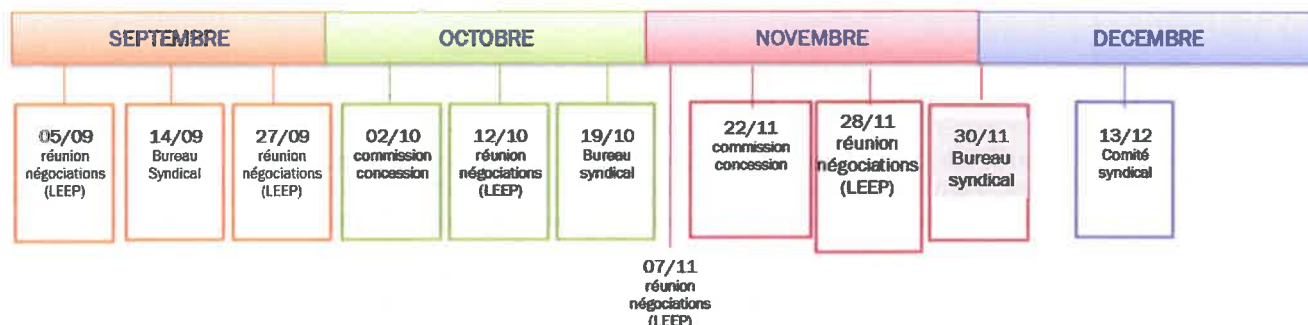
- La Convention de concession : Suite au retrait de la Commune de Tessy-Bocage ? modification de l'annexe de la convention de concession présentant la liste des communes composant son périmètre,
- Le Contrat de Concession (CdC) : Création de l'annexe 10 accueillant l'état des lieux « entrant »,
- L'Annexe 1 : Insertion d'un article 19 relatif à l'état des lieux « entrant » et « sortant »,

- L'Annexe 2 A : Suppression des dispositions relatives à l'actualisation des données au 31/12/2018 (articles PPI et données diagnostic) et création des zones de qualité prioritaire et intégration dans le PPI,
- L'Annexe 2 B : Consolidation de la liste des données utiles à l'actualisation du diagnostic,
- L'Annexe 2 C : Actualisation des orientations de développement sur le territoire de la concession,
- L'Annexe 2 D : Intégration du 1er PPI,
- L'Annexe 2 F : Intégration de la structure des tableaux d'élaboration et de suivi du Programme annuel,
- L'Annexe 2 A à F : Changement de numérotation des annexes.

A) Planning et décisions soumises à l'approbation du Comité Syndical du 13 décembre 2018

Mme Sylvie DURAND rappelle que, dès le mois de juillet, une longue phase d'échanges a été engagée avec Enedis et EDF.

Le planning mis en place depuis septembre est rappelé à l'écran :



Le projet d'avenant n°1 du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, pour le département du Calvados a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical le 28 novembre, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur la page d'accueil de leur espace adhérent du site du syndicat.

La note explicative du prochain Comité Syndical sera adressée aux représentants avec leur convocation, au plus tard le 7 décembre prochain.

Le Comité Syndical sera invité à se prononcer sur cet avenant et sur les trois conventions complémentaires le 13 décembre pour une signature officielle de ces documents le 21 décembre à 14h30, dans les locaux du syndicat.

b) l'avenant n°1 du contrat de concession

L'avenant n°1 au contrat de concession modifie un certain nombre de documents.

Mme Sylvie DURAND présente, document par document, les adaptations et modifications nécessaires, à savoir :

Convention de concession	Suite au retrait de la Commune de Tessy Bocage, modification de l'annexe de la convention de concession présentant la liste des communes composant le périmètre de la concession.
Annexe 1	Insertion d'un article 19 relatif à l'état des lieux « entrant » et « sortant ».
Cahier des charges	Création de l'annexe 10 accueillant l'état des lieux « entrant ».
Annexe 2 A	Suppression des dispositions relatives à l'actualisation des données au 31/12/2018 (PPI données diagnostic). Création des zones de qualité prioritaire et intégration dans le PPI.

Annexe 2 B	Consolidation de la liste des données utiles à l'actualisation du diagnostic.
Annexe 2 C	Actualisation des orientations de développement sur le territoire de la concession.
Annexe 2 D	Intégration du 1 ^{er} PPI.
Annexe 2 F	Intégration de la structure des tableaux d'élaboration et de suivi du Programme annuel.
Annexe 2 A à F	Changement de numérotation des annexes.

✓ PPI 2019 – 2022

Pour ce qui concerne ce premier PPI, les engagements de chacune des parties sont présentés à l'écran :

Les parties	Quantité	Engagement financier en K€ HT
Pour le concédant	277 km	35 110
Pour le concessionnaire	441 km (320 km de PDV) 11 départs 112 OMT 44 Postes HTA /BT 160 transformateurs	38 515

L'engagement financier prévisionnel du concessionnaire est réparti selon les priorités de la concession, à savoir :

PPI 2019 à 2022 K€ HT			
Performance du réseau			37 625
RENFORCEMENT	Levée de contraintes réseau HTA		5 400
	Levée de contraintes réseau BT en zone Enedis et branchement		3 300
CLIMATIQUE	Climatique HTA aérien – Réseau à risque avéré		2 300
	Climatique risque inondation		225
MODERNISATION	Remplacement pour obsolescence	BT aérien	3 100
		HTA souterrain	4 950
		HTA aérien	10 950
	PDV HTA aérienne et postes sources		4 000
	Automatisation		1 750
	Continuité d'alimentation réseau		1 650
Exigences environnementales et réglementaires			890
SECURITE ET OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES		Traitement PCB & désamiantage	890
TOTAL			38 515*

* dont 10 500 K€ pour les ZQP (27%) et 27 990 K€ pour le renouvellement du réseau (73%).

En outre, Enedis prévoit sur 4 ans, de traiter 17 km de réseaux CPI BT pour un montant de 5 100 k€. Le programme annuel 2019 prévoit un investissement à hauteur de 1 300 k€ de renouvellement du CPI BT.

Pour rappel, des objectifs ont été fixés pour chacune des valeurs repères, qui devraient pouvoir être atteintes aux échéances prévues.

Pour ce qui concerne le SDEC ÉNERGIE, la répartition de l'engagement financier est la suivante :

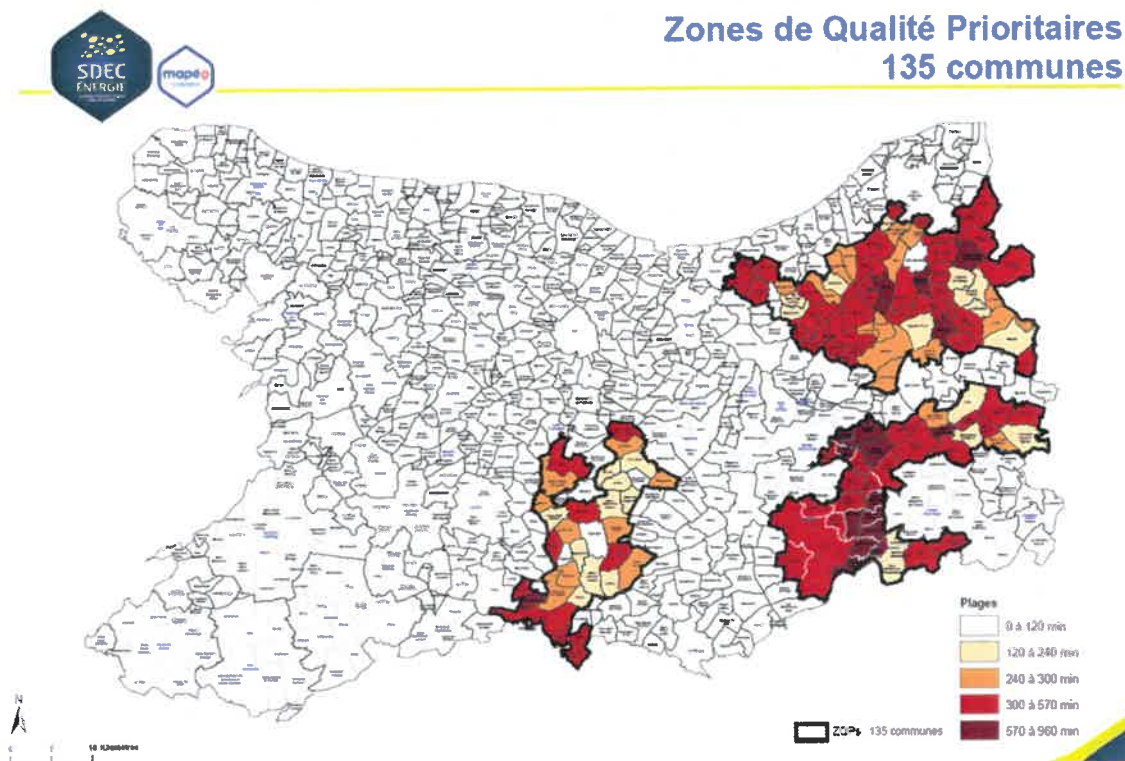
Programme pluriannuel SDEC ÉNERGIE – 2019/2022		Quantité	Engagement financier du concédant k€ HT
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	83 km	8 750
B	Sécurisation BT fils nus (communes rurales)	154 km	17 230
C	Sécurisation BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines)	35 km	8 100
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	5 km	750
E	Mise en œuvre de travaux sous tension		280
Total		277 km	35 110

Les efforts fournis par le syndicat sur 4 ans, permettront d'atteindre les objectifs, notamment en matière de suppression de BT fils nus en communes rurales.

C) Les conventions

- La convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans les 3 zones de qualité prioritaires.

Le périmètre arrêté par les parties est présenté aux membres du Bureau Syndical :



Cette convention a un objectif de qualité sur 4 ans :

Nature de la valeur repère principale	Valeur de départ - 2018	Valeur objectif - 2022	Trajectoire à suivre	Échéance
Critère B	80 % des communes de la ZQP comprises entre [0 et 470']	Réduction de la fourchette haute de 10% au terme de la convention : Gain moyen de 47' en 4 ans	Sans objet	Au terme de la convention (4 ans)
Critère B	80 % des communes de la concession comprises entre [0 et 260']	Réduction de la fourchette haute de 30% en moyenne sur le dernier PPI : Gain moyen de 10' en 4 ans	Décroissance linéaire entre la valeur de départ et la valeur cible	Au terme du contrat

Pour atteindre ces objectifs, les programmes d'investissement se répartissent comme suit :

➤ Pour le concessionnaire :

FINALITES		Quantité	Engagement financier (HT k€)
2	Lignes aériennes HTA obsolètes	29 km	7 000
3	Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	1,5 km	300
4	Lignes aériennes HTA rénovées (PDV)	96 km	1 200
5	Création d'OMT	18 OMT	300
6	Renforcement réseau HTA	2 Départs	1 000
8	Continuité d'alimentation réseau HTA	Création de bouclage	700
Total			10 500

➤ Pour le SDEC ÉNERGIE :

FINALITES		Quantité	Engagement financier (HT k€)
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	20 km	2 000
B	Sécurisation BT fils nus (communes rurales)	40 km	4 000
C	Sécurisation BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines)	-	-
Total			6 000

Le programme d'investissement 2019 – 2022 dans la zone de VENT > 170 km/h – ZV est réparti comme suit :

FINALITES		Quantité	Engagement financier (HT k€)
B	Sécurisation BT fils nus (communes rurales)	12 km	2 000 k€
C	Sécurisation BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines)	20 km	3 800 k€
D	Enfouissement de réseau BT en zone littorale de vent supérieure à 170 Km/h	9 km	1 500 k€
Total			7 300 k€

✓ Le Programme Annuel 2019 :

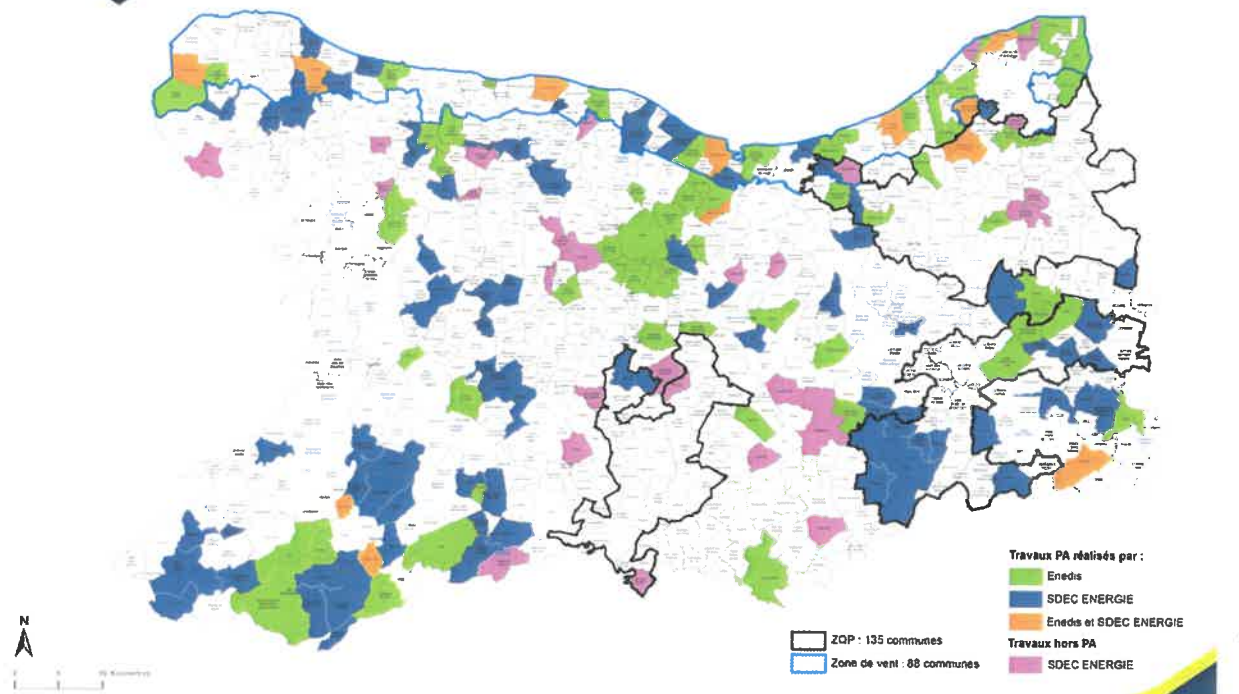
Programme annuel 2019 ENEDIS		Quantité	Prévisionnel HT
Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI		24 km	1 278 k€
Lignes aériennes HTA obsolètes		47 km	2 299 k€
Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC		18 km	586 k€
Lignes aériennes HTA rénovées (PDV)		-	1 000 k€
Création d'OMT		52 OMT	411 k€
Renforcement réseau HTA		75 km	2 172 k€
Continuité d'alimentation réseau HTA		7 km	434 k€
Postes HTA/BT - territoires à risque inondation 30 ans sécurisés		-	50 k€
Postes HTA/BT - territoires à risque inondation 100 ans équipés		-	6 k€
Transformateurs HTA/BT à traiter - PCB		-	220 k€
Renouvellement BT fils nus		5 km	710 k€
Renforcement réseau BT		4 km	800 k€
Renouvellement des câbles BT souterrain		5 km	1 315 k€
Total général		166 km et 52 OMT	11 281 k€

FINALITES		Km de réseaux posés et / ou déposés	Montant financier prévisionnel en k€ (HT)
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	23 Km	2 500
B	Sécurisation BT fils nus (communes rurales)	40 km	4 200
C	Sécurisation BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines)	5 km	900
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170	3 km	500
E	Mise en œuvre de travaux sous tension	-	70
Total			8 170

CP JL



Plan annuel des travaux Travaux réalisés par Enedis et le SDEC ENERGIE



➤ La convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession.

Aux termes des dispositions du dernier alinéa de l'article 9 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession, les parties peuvent aménager les dispositions relatives à la mise en œuvre des opérations de contrôle.

Une convention a été conclue le 29 juin dernier en application de ces dispositions.

Cette convention prévoit son actualisation suite à la consolidation de la liste des données minimales à fournir dans le cadre de la mission de contrôle.

Cette liste ayant été consolidée conjointement par les parties, celles-ci se proposent de substituer à cette convention une nouvelle convention modifiant la convention initiale sur les deux points suivants :

- Introduction d'une nouvelle liste de données ;
- Modification de la date de réception de quelques données (au plus tard le 1^{er} juillet).

Les autres données de la convention initiale ne sont pas modifiées.

➤ La convention relative à la communication de données techniques pour l'estimation de l'état de charges des départs BT sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Cette convention prévoit la communication, par le concessionnaire, des données listées en annexe 1 de la convention, sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (Communes B et C).

Il revient au SDEC ÉNERGIE de solliciter, une fois par an, ces données, qui seront fournies dans un délai de 15 jours ouvrés.

Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans.

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces communications et décide de soumettre ces projets d'avenant et de conventions à l'approbation du Comité Syndical du 13 décembre 2018.

CP JL

23) PETIT CYCLE DE L'EAU

M. le Président rappelle le mandat, que le Comité syndical de décembre 2017 a confié au Bureau syndical dans le cadre d'une prise de compétence « Petit cycle de l'eau », à savoir :

- En évaluer l'impact pour le SDEC ÉNERGIE, au regard de ses activités historiques ;
- Proposer des modalités d'exercices adaptées aux besoins des collectivités et un mode de gouvernance et de représentativité équilibrée ;
- Evaluer l'attractivité pour les collectivités détentrices de ces compétences.

Le dernier Comité Syndical du 20 septembre et les CLE ont permis de faire un point d'étape de cette démarche.

La commission ad hoc s'est réunie le 23 novembre pour poursuivre ces travaux et le Comité Syndical de décembre sera, une nouvelle fois saisi, pour faire état de ces travaux d'évaluation.

M. Bruno DELIQUE précise que, depuis le dernier Bureau Syndical d'octobre, plusieurs rencontres avec des EPCI ont été organisées pour présenter de manière transparente et pédagogique la démarche actuelle du syndicat.

Ainsi, les Communautés de communes de Blangy Pont-l'Évêque Intercom, Pays de Falaise, Cingal - Suisse Normande, Pré-Bocage Intercom, Intercom de la Vire au Noireau et Isigny Omaha Intercom ont été rencontrées courant novembre.

De ces premiers échanges, le syndicat constate un ressenti plutôt positif. Des pistes réelles restent à consolider en vue du transfert de ces compétences au syndicat...

Un certain nombre d'EPCI à FP se sont engagées récemment dans un processus de décision et des études d'opportunité ont été lancées par la majorité d'entre elles pour l'exercice ou non de ces compétences en 2020 (échéance forte pour juin 2019).

M. Bruno DELIQUE rappelle que cette prise de compétence devra impérativement être prévue dans les statuts du syndicat. Ces derniers devront donc être revus pour :

- intégrer les compétences à la carte « petit cycle de l'eau », à savoir :
 - ✓ « Production d'eau potable » ;
 - ✓ « Distribution d'eau potable » ;
 - ✓ « Assainissement collectif + Eaux Pluviales Urbaines », *en option et sous conditions* ;
 - ✓ « SPANC ».
- adapter les modes de représentativité ;
- actualiser toutes autres dispositions susceptibles de l'être.

➤ Les modes de représentativité

M. Bruno DELIQUE rappelle le mode de représentativité prévu dans les statuts du syndicat, à partir de mars 2020, à savoir :

Les communes et EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté urbaine de Caen la Mer sont répartis dans trois catégories de collèges géographiques :

- La catégorie des collèges des communes membres du Syndicat situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, qui dispose de 85 représentants maximum au Comité Syndical.
- Le collège des communes membres du Syndicat adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la Mer, qui dispose de 3 représentants au comité syndical ;
- Le collège des EPCI membres du Syndicat autres que la Communauté urbaine de Caen la Mer, qui dispose de 5 représentants au Comité syndical.

La Communauté urbaine de Caen la Mer désigne ses représentants conformément aux dispositions de l'article L. 5215-22 du CGCT, imposant notamment la mise en œuvre du principe de représentation-substitution s'agissant de la compétence en matière de distribution d'électricité.

Conformément à ces dispositions, leur nombre est proportionnel à la part relative de la population des communes auxquelles la Communauté urbaine de Caen la Mer est substituée au titre de l'exercice de la compétence relative à la distribution d'électricité.

Dans ces conditions, le Comité Syndical compterait 150 membres.

M. le Directeur Général rappelle ensuite la proposition faite au Bureau Syndical du 19 octobre 2018, à savoir une configuration similaire pour la partie énergie (électricité, Eclairage Public, Mobilité, EnR ...) et une représentativité supplémentaire pour l'eau et l'assainissement (1 collège électoral de syndicats, communes ou EPCI à FP ayant transféré une compétence à la carte « Petit cycle de l'eau »).

Pour ce qui concerne la désignation des membres par collectivité. Trois possibilités avaient été évoquées au Bureau Syndical du 19 octobre 2018 :

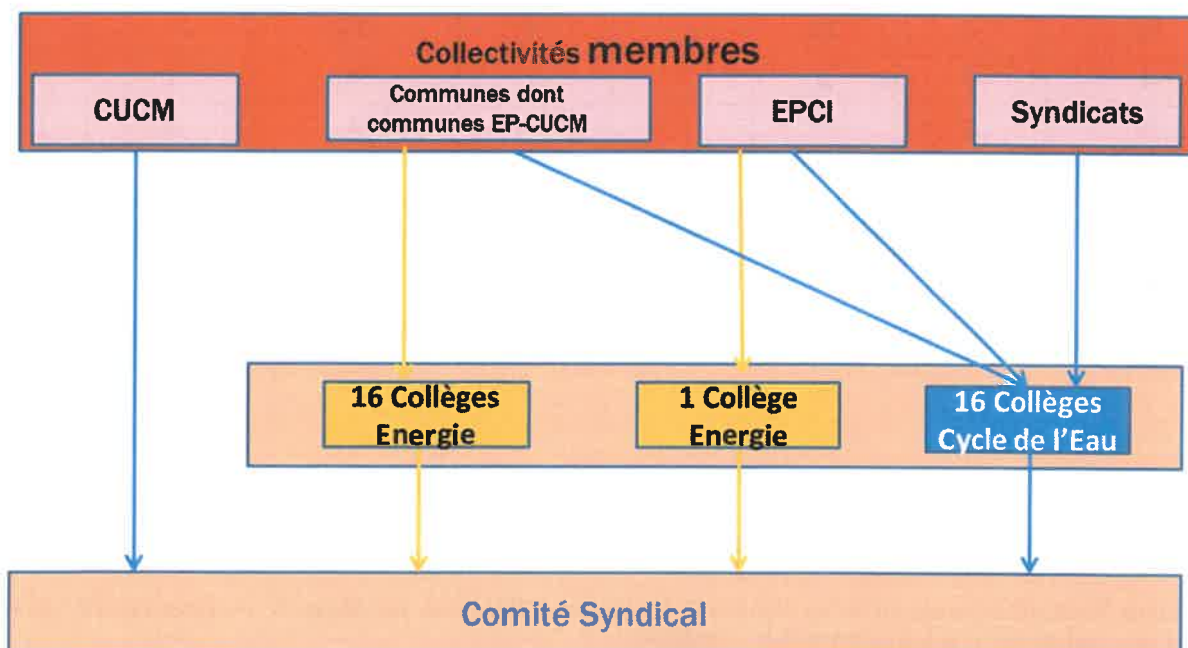
- 2 délégués par membre (comme actuellement) ;
- 1 délégué par membre et un par compétence transférée ;
- 2 délégués par membres < à 5 000 habitants et 1 supplémentaire par tranche de 5 000 habitants.

La priorité est de garantir une égalité de traitement entre compétences « Energie » et « Petit cycle de l'eau » en essayant de faire converger les processus d'élection.

Par ailleurs, pour optimiser la représentation des communes nouvelles il est nécessaire d'intégrer le critère « population » à celui du nombre de compétences transférées.

Le nombre de transferts de compétences « Petit cycle de l'eau » étant difficile à évaluer à ce jour (même s'il devrait être faible à court terme) le modèle de représentativité envisagé ne devra pas trop perturber la situation actuelle.

Dans ce contexte, M. Bruno DELIQUE présente un nouveau schéma, ayant pris en compte l'ensemble de ces difficultés :



Départ de Mme Mireille DUFOUR et de M. Abderrahman BOURAD.

➤ Représentativité des collectivités au sein des collèges électoraux

Pour ce qui concerne la représentativité des membres au sein des collèges électoraux, la réflexion reste basée sur la prise en compte des deux facteurs que sont le nombre de compétences transférées et la population :

Compétences transférées		Population	
Nombre de compétences transférées	Nombre de délégués	Tranche de Population	Nombre de délégués
1 et 2	2	< 5 000 habitants	0
3 et 4	3	> 5 000 et < ou égal à 10 000	1
5 et 6	4	> 10 000 et < ou égal à 20 000	2
> 7	5	> 20 000 et < ou égal à 40 000	3
		> 40 000 et < ou égal à 80 000	5
		> 80 000 et < ou égal à 150 000	6
		> 150 000	7

A ce jour, ce mode de représentation, par catégorie d'adhérent, aboutirait à la répartition suivante :

Nombre de délégués	A	B1	B2	C	Communes nouvelles	EPCI	Total
2	5	11	7	334	11		369
3	7	12	17	76	17		129
4	3	2	3	4	4	1	17
5	2				4	5	11
6	1				1		2
TOTAL	18	25	27	414	37	6	528

Pour les compétences « Petit cycle de l'eau » le calcul du nombre de délégués par collectivité se fera de la même manière.

➤ Représentativité des collèges au sein du Comité Syndical

M. Bruno DELIQUE explique qu'après plusieurs simulations différentes, les règles de représentativité proches de celles des statuts actuels semblent les plus adaptées.

Pour les compétences « ENERGIE », le collège « communes » serait composé de 85 représentants (au poids de la population du collège au regard de la population totale des collèges, hors CUCM, et collège « Communes de Caen la Mer transfert EP ».

Celui des « Communes de Caen la Mer transfert EP » comporterait 3 représentants et le collège des EPCI à FP 7 (contre 5 prévus actuellement dans les statuts du syndicat).

Pour ce qui concerne les compétences « Petit cycle de l'eau », le nombre de représentants des communes pourrait être égal au maximum à 50 (au poids de la population du collège au regard de la population totale des collèges, hors CUCM, et collège « Communes de Caen la Mer transfert EP »).

Trois types de simulations sont présentés :

- Energie seule sans compétence « cycle de l'eau »

Désignation	Situation actuelle		Simulation	
	Nombre de représentants	Poids	Nombre de représentants	Poids
Communes	83	55 %	85	54 %
CUCM - EP	3	2 %	3	
EPCI	5	3 %	7	6 %
CUCM	61	40 %	64	40 %
Total	152		159	

- Energie avec compétence « cycle de l'eau » - Représentativité « cycle de l'eau » maximale

Désignation	Situation actuelle		Simulation	
	Nombre de représentants	Poids	Nombre de représentants	Poids
Communes	83	55 %	135	54 %
CUCM - EP	3	2 %	3	
EPCI	5	3 %	7	6 %
CUCM	61	40 %	97	40 %
Total	152		242	

- Energie avec compétence « cycle de l'eau » - Représentativité « cycle de l'eau » possible

Désignation	Situation actuelle		Simulation	
	Nombre de représentants	Poids	Nombre de représentants	Poids
Communes	83	55 %	95 (85+10) ¹	54 %
CUCM - EP	3	2 %	3	
EPCI	5	3 %	7	6 %
CUCM	61	40 %	70	40 %
Total	152		175	

> Evolution des statuts

M. Bruno DELIQUE présente les principaux axes de réflexion portant, notamment, sur :

- la définition de la nature des membres (intégration d'un nouveau statut de membres associés) ;
- la détermination de la notion de vote d'intérêt commun ;
- les compétences :
 - ✓ Éclairage public (éclairage intérieur : Etude et groupement achats)
 - ✓ Possibilité de développer des infrastructures de communications électroniques : Desserte optique, couverture radio 5G ?
 - ✓ Gestion des données.

La date exécutoire des nouveaux statuts reste également à définir, compte-tenu du renouvellement général des mandats prévu en mars 2019.

Après le point de ce jour sur les différentes rencontres avec les EPCI à FP et la présentation des études en cours sur le mode de représentativité, M. Bruno DELIQUE présente les prochaines étapes qui seront proposées au Bureau et au Comité syndical, à savoir :

Dates	Instances	Objet
13 décembre 2018 14h00	Comité syndical	Communication de l'analyse de faisabilité - Vote
18 janvier 2019 9h30	Bureau	Présentation détaillée du projet d'évolution des statuts
22 février 2019 9h30	Bureau	Validation du projet d'évolution des statuts
28 février 2019 14h00	Comité syndical	Vote des nouveaux statuts

Dans ce temps, la commission Ad'Hoc' se réunira le 7 décembre pour échanger sur un avant-projet de statuts. Le 9 janvier 2019 elle travaillera sur une première version de statuts, qu'elle finalisera le 12 février 2019.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et décide de proposer au Comité Syndical du 13 décembre 2018 d'acter le bilan de l'étude d'évaluation ainsi présenté et d'approuver le principe de révision des statuts du syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h45.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT